COMMUNE DE ROMANS AIN

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2021

Membres en exercice: 15; Membres présents: 13; Convocation du 12 janvier 2021 L'an deux mille vingt et un et le dix-huit janvier, à 18h30 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil à la Mairie. La présidence de cette réunion a été assurée par Monsieur Jean-Michel GAUTHIER, Maire.

<u>Membres présents</u>: Mesdames CURTIL Paulette, MAGAUD Catherine, LLORENS Marie-Hélène, RAVOUX Annick, DUVILLARD Isabelle et SIMONET Chantal, Messieurs CHATELET Jean-Marc, GAUTHIER Jean-Michel, AJOUX Romain, BONIN Patrick, POLLIN Olivier, RAVET Yoann et PERRADIN Laurent.

Membres excusés:

BERARDET Jean-Noël donne pouvoir à GAUTHIER Jean-Michel GUINET Pierre donne pouvoir à MAGAUD Catherine

Secrétaire de Séance : Madame DUVILLARD Isabelle

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 14 décembre 2020.

DELIBERATIONS ET DECISIONS DIVERSES

- Après avoir entendu le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord pour une garantie de principe sur les emprunts locatifs (PLUS et PLAI) et accession sociale (PLSA) que devra contracter la société Ain Habitat pour la réalisation du lotissement Domaine de la Comtesse de Dormy.
- Après avoir pris connaissance des plans des géomètres concernant le lotissement Domaine de la Comtesse de Dormy, le Conseil Municipal donne son accord pour la cession d'une partie (432 m2) de la parcelle B 813 appartenant à la commune et d'un échange d'une partie (91m2) de la parcelle B 848 appartenant à Ain Habitat.
- Le Conseil Municipal est informé que la subvention DSIL demandé dans le cadre des travaux d'isolation phonique et thermique d'une partie du bâtiment école/cantine a reçu un avis favorable. Le montant de cette aide lui sera notifié dans les prochaines semaines.
- La commission cimetière a mis à jour le règlement du cimetière de Romans. Après en avoir pris connaissance et apporté quelques modifications mineures, le Conseil approuve ce document. Il sera consultable en Mairie. Les horaires d'ouvertures seront affichés à l'entrée du cimetière.
- Il ne sera pas possible cette année d'organiser le repas des ainés dans les conditions habituelles. En relation avec la Commission Action Sociale, il est décidé d'organiser le 20 février 2021 une distribution de repas chez les personnes répondant au critère d'âge retenu. Un courrier leur sera adressé semaine 4.

INFORMATIONS DIVERSES

- Le Maire fait le point sur les demandes de subventions et indique que le montant global versé en 2020 sera maintenu cette année.
- Ain Habitat et la Mairie après avoir consulté la direction du foyer d'accueil médicalisé Romans-Ferrari, ont décidé de nommer le futur lotissement du centre du village : Domaine de la Comtesse de Dormy. Afin que ne soit pas oubliée celle qui par son don généreux a permis la création du « préventorium » cher à la mémoire des Romansois.
- Suite à la proposition de Mme Catherine de la Robertie préfète de l'Ain de récompenser des personnes qui s'investissent par des actes de fraternité et de solidarité, le Conseil Municipal proposera la candidature de Mme Michèle Ramade pour récompenser son travail dans le cadre de la bibliothèque rurale et plus globalement dans l'Association Découverte. Cette association rayonnant sur les communes de Romans, Saint André le Bouchoux et Saint Georges sur Renon.
- Les employés municipaux ont réalisé la dalle béton qui recevra dans les prochaines semaines un abri bus subventionné par la région.
- La maire fait savoir au Conseil Municipal que la commune peut être éligible aux aides à l'électrification rurale. En référence au courrier de la DDT.
- Le radar pédagogique situé route de Châtillon a été détruit lors d'un accident de la route, le devis de son remplacement s'élève à 4032€, il a été transmis à l'assureur de la Commune.
- > Commission Animation samedi 30 janvier à 11h00
- > Conseil d'école le 2 février à 18h30
- Réunion Maire/Adjoints lundi 8 février à 18h30
- Séance du Conseil Municipal lundi 15 février à 20h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50

Le Maire, Jean-Michel GAUTHIER